

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1098  
5 mars 2008

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 28 février 2008, à 12 h 5

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (Turquie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1098<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Notre séance d'aujourd'hui est la dernière d'une série de séances plénières durant laquelle la Conférence du désarmement a eu le plaisir d'écouter des dignitaires des États membres.

Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Frank Belfrage, Ministre des affaires étrangères de la Suède. Excellence, vous avez la parole.

M. BELFRAGE (Suède) (parle en anglais): Les armes nucléaires, biologiques et chimiques sont conçues pour terrifier et détruire. Qu'elles se trouvent aux mains d'États ou d'agents non étatiques, elles peuvent tuer sans discrimination des milliers et des milliers de personnes en une seule fois. L'impact d'une telle attaque sur les esprits, les corps et l'environnement sera durable. Ces armes sont les plus inhumaines, car elles menacent l'existence même de l'humanité.

Ce que je viens de lire, c'est le message d'ouverture du rapport établi par la Commission sur les armes de destruction massive, sous la présidence de M. Hans Blix.

Le risque de prolifération et d'utilisation des armes de destruction massive doit être pris très au sérieux. Tel est, bien entendu, le sens du message que nous cherchons tous à faire passer. Je crois que nous ne devons pas perdre de vue les enjeux, et c'est là un des principaux points forts de ce rapport.

Si un nouvel État devait se doter d'armes nucléaires, il y aurait un risque que cet État soit imité par un autre, puis par un autre encore. À chaque nouvel État, le nombre de confrontations nucléaires potentielles augmente de façon exponentielle, au même titre que le risque de voir un jour, quelque part et d'une façon ou d'une autre, surgir une situation conduisant à l'emploi de ces armes, y compris par des terroristes.

La détermination de tous les États parties au TNP à apaiser les tensions internationales dans le but de faciliter l'élimination des armes nucléaires et leurs vecteurs des arsenaux nationaux n'est pas, comme l'a récemment formulé dans cette salle le Ministre de la défense d'un État doté d'armes nucléaires, une sorte de clause de retrait pour États reconnus comme nucléaires. Elle est l'expression de la reconnaissance fondamentale du lien entre désarmement et non-prolifération nucléaires et de l'engagement et de la responsabilité conjoints qui en découlent.

Si nous voulons éviter de nous laisser submerger par le risque croissant de l'emploi des armes nucléaires par des agents étatiques ou non étatiques, nous devons continuer à nous laisser guider par la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive en général.

Les puissances nucléaires ont une obligation particulière: celle de prendre leur responsabilité et de faire preuve d'initiative. Les initiatives demandent du courage, le courage de résister à la tentation de développer des moyens de défense traditionnels pour répondre aux nouvelles menaces qui pèsent de plus en plus sur la sécurité de l'humanité et du monde.

(M. Belfrage, Suède)

Pourtant, tout cela ne dispense pas les autres d'agir. Nous devons tous contribuer à apaiser les tensions internationales. Nous devons tous faire en sorte qu'aucun doute ne subsiste quant à notre volonté d'empêcher la prolifération de ces armes. C'est là la partie du compromis qui nous incombe, et nous ne devons pas l'oublier.

Ceux qui choisissent de ne voir qu'un côté de ce compromis ne font que contester la vision d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Ce faisant, ils provoquent une réaction inverse et un accent inconsidéré sur l'autre côté du compromis dans d'autres lieux. Cette voie nous conduira inéluctablement à une paralysie auto-entretenu, pour reprendre l'expression utilisée par M. Kofi Annan.

La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, a un rôle particulier à jouer et doit être le lieu où chacun doit prouver sa volonté d'éviter cette paralysie. Les succès passés de la Conférence du désarmement, en particulier la négociation de traités interdisant les armes chimiques et biologiques, parlent d'eux-mêmes. Les quelques États qui ne l'ont pas encore fait doivent par conséquent, selon nous, approuver le principe de l'adoption du programme de travail tel qu'il figure dans le célèbre document L.1. Cette proposition renferme un compromis patiemment élaboré. Elle n'a jamais été destinée à résoudre en elle-même les réelles différences de perception des questions de sécurité. Toutefois, nous demeurons convaincus que cette proposition peut constituer la base d'un travail de fond mené au profit de tous les membres de la Conférence, sans que la capacité des membres à défendre leurs intérêts de sécurité légitimes soit diminuée.

Au cours des derniers mois écoulés, certains ont affirmé qu'il serait peut-être nécessaire de prendre des mesures portant sur les moyens nucléaires, consistant par exemple à réorienter les missiles dans certaines circonstances. Les menaces de ce type sont inutiles, et s'inscrivent dans le prolongement logique de la guerre froide. Les difficultés touchant à notre sécurité requièrent coopération et transparence.

Même si les progrès ont été plus lents que prévu, les principes qui sous-tendent le processus de négociations entre les six Parties peuvent être considérés comme un exemple en la matière. À l'image de ses partenaires de l'Union européenne, la Suède attache une grande importance à l'objectif commun des six Parties, qui est la dénucléarisation pacifique et rapide de la péninsule coréenne.

Nous demeurons très préoccupés de constater que l'Agence internationale de l'énergie atomique, malgré quatre années d'efforts intenses, fait savoir aujourd'hui qu'elle n'est toujours pas en mesure de déterminer la véritable nature du programme nucléaire iranien. La résolution adoptée le week-end dernier par le Conseil de sécurité illustre la préoccupation de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien. Il ressort des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies que la voie de la négociation représente aussi le seul moyen d'aller de l'avant à la Conférence du désarmement.

Nous devons nous efforcer ensemble de mettre en pratique l'idée d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

(M. Belfrage, Suède)

Cette idée et le moyen de la réaliser ont été décrits avec éloquence dans le rapport établi par la Commission sur les armes de destruction massive présidée par M. Hans Blix. J'ai lu tout à l'heure l'introduction de ce rapport. Ce rapport est un document négocié, qui prend en compte les points de vue et les perspectives des 14 membres de la Commission, tous venus d'horizons différents, riches d'expériences différentes et de nationalités différentes. Ce rapport, qui renferme 60 recommandations, dont 30 ont trait aux armes nucléaires, offre une base réaliste pour les futurs efforts que nous entreprendrons pour atteindre notre objectif commun à long terme.

Un sentiment d'optimisme de plus en plus clair se dégage de la communauté internationale, comme en témoigne la déclaration faite hier dans cette salle par le Ministre norvégien des affaires étrangères. Nous connaissons peut-être bientôt une période plus faste pour la non-prolifération, la limitation des armements et le désarmement. Par exemple, il est pratiquement impossible aujourd'hui de parler de ces questions sans évoquer les articles parus dans le *Wall Street Journal* et rédigés par Henry Kissinger, George Shultz, William Perry et Sam Nunn. Ces éminents stratèges américains ont appelé de leurs vœux un nouvel élan, estimant qu'il fallait avoir le courage de renoncer à la posture obsolète de la guerre froide basée sur le déploiement nucléaire et d'allonger les périodes d'alerte afin de réduire les risques d'emploi accidentel ou non autorisé, une proposition qui reprend très largement la résolution intitulée «Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires», qui avait été présentée l'année dernière à l'Assemblée générale des Nations Unies par un groupe d'États, dont la Suède. Les auteurs de ces articles ont également prôné, arguments à l'appui et dans une perspective fondée sur la sécurité, pour de nouvelles réductions des stocks nucléaires, pour l'intensification des efforts en faveur de l'entrée en vigueur du TICE et pour la négociation d'une interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

On peut donc parler d'un véritable élan, dont il convient de tirer parti, et la Conférence du désarmement est le cadre idéal pour saisir une telle occasion.

Une des questions les plus importantes dont la Conférence du désarmement est saisie est celle des matières fissiles. Un tel traité, s'il est de portée suffisante et s'il s'accompagne de mesures de vérification concertées, limitera la capacité des parties à développer leurs arsenaux nucléaires. Il peut être considéré comme une mise à l'épreuve de la volonté politique de prévenir l'apparition de nouvelles courses aux armements nucléaires régionales ou mondiales.

De telles négociations prendront nécessairement du temps et, en attendant la conclusion du traité, l'adoption, par tous les États concernés, de déclarations officielles instaurant un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires aplanirait à coup sûr le chemin vers l'ouverture de négociations de fond sur un tel traité. Certains États ont d'ailleurs déjà adopté des déclarations dans ce sens. Au niveau régional, un tel moratoire pourrait également contribuer à inverser la spirale négative et à apaiser les tensions.

Une autre question fondamentale et particulièrement actuelle dont la Conférence du désarmement est saisie est celle de l'espace. À l'ère de la mondialisation, l'humanité dépend de plus en plus de l'utilisation pacifique de l'espace, d'où la nécessité d'avoir des discussions sur la sécurité de ce milieu. Ces discussions doivent porter à la fois sur la prévention d'une course

(M. Belfrage, Suède)

aux armements dans l'espace et sur le problème des débris spatiaux créés à la suite de l'expérimentation ou de l'emploi d'armes antisatellites. L'Union européenne travaille actuellement sur une proposition visant à mettre en place un ensemble de mesures de transparence et de confiance. Un accord multilatéral sur de telles mesures marquerait une étape importante vers la consolidation d'un régime multilatéral juridiquement contraignant.

Je saisis également cette occasion de relever en ce domaine une mesure dans la bonne direction, à savoir le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace proposé par la Fédération de Russie et la Chine. Je voudrais toutefois souligner également que la Suède se pose un certain nombre de questions à propos de ce texte. Elles portent en particulier sur certaines définitions et sur la portée, mais aussi sur des points touchant au développement et à l'expérimentation d'armes et sur la vérification du respect d'un éventuel futur traité.

Dans sa position commune sur la Conférence d'examen du TNP de 2005, l'Union européenne a réaffirmé qu'elle considérait le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, comme le fondement essentiel de l'effort de désarmement en application de l'article VI du TNP, et comme un élément important dans la poursuite du développement des applications nucléaires civiles. Le cycle d'examen de 2010 s'est ouvert sur un conflit à la fois inacceptable et inutile à propos de formalités et s'est poursuivi avec l'expression de la volonté constructive d'avoir un débat de fond.

Je pense qu'une nouvelle plate-forme telle que celle qui a été suggérée dans le rapport de la Commission sur les armes de destruction massive et dans les articles du *Wall Street Journal*, qui témoigne de l'apparition d'un consensus, appelle de nouvelles initiatives. Toutefois, nous ne devons pas nous laisser aveugler par la nouveauté au point d'oublier ce qui a déjà été fait. Le grand compromis du TNP figure au nombre de ces réalisations. En 1995 et 2000, ce compromis a été confirmé, entre autres, par la décision de proroger le Traité de façon illimitée. Au cours du dernier examen, 13 mesures principales de désarmement nucléaire ont été décidées pour le volet désarmement du compromis.

Comment prolonger et développer les engagements fondamentaux inscrits dans le TNP?

Outre le lancement immédiat et sans conditions préalables de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, l'exemple le plus évident est sans doute le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le TICE est une composante essentielle de l'effort international commun destiné à prévenir la prolifération nucléaire et à promouvoir le désarmement nucléaire. Mon Gouvernement s'inquiète vivement de ce que le TICE, plus de dix ans après son ouverture à la signature, n'est toujours pas entré en vigueur. Les raisons de cette situation sont bien connues: bien que le Traité a été ratifié par non moins de 144 États, 9 des 44 États visés à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur de l'instrument, ne l'ont toujours pas ratifié. De plus, sur ces 9 pays, 7 sont dotés d'armes nucléaires ou d'une capacité militaire nucléaire, et les essais peuvent encore, dans certaines circonstances, constituer pour eux une option possible.

La Suède estime que des efforts plus soutenus doivent être menés pour convaincre ces États de ratifier ce traité et de permettre ainsi son entrée en vigueur. Nous ne doutons pas véritablement du fait que le système perfectionné de vérification et de contrôle actuellement

(M. Belfrage, Suède)

en voie de réalisation dans le cadre de l'OTICE rend pratiquement impossible la réalisation d'essais nucléaires clandestins. Dans un monde marqué par des difficultés de sécurité nouvelles et différentes, le rôle et l'importance des armes nucléaires diminue, si bien que la nécessité de mener des essais nucléaires suit la même tendance.

Nous demandons instamment aux neuf États en question de saisir l'occasion qui leur est donnée de ratifier le TICE et de permettre ainsi son entrée en vigueur et la mise en service du système de vérification de l'OTICE. Dans le même temps, nous encourageons les États qui n'ont encore pas signé ou ratifié le Traité à le faire sans tarder.

Un autre exemple important est l'effort actuellement en cours pour multilatéraliser, en quelque sorte, le cycle du combustible nucléaire. Une solution centrée sur le cycle du combustible nucléaire pourrait offrir un moyen de parvenir à un équilibre entre, d'une part, le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, d'autre part, les risques de prolifération. Une telle approche comporte l'avantage de ne pas être intrusive tout en étant suffisamment globale. La Suède espère que des discussions constructives pourront s'engager, au sein des instances appropriées, afin d'examiner les diverses propositions qui ont été présentées.

Une réalisation existante a été complétée par une initiative. Il s'agit du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires. La conclusion du Traité FNI, en 1987, a constitué un effort international de désarmement important dans le cadre duquel les Parties ont démontré leur détermination à mettre en œuvre l'article VI du TNP. Le Traité FNI a également apporté une contribution majeure à la réduction des tensions en Europe. Même après la fin de la guerre froide, il demeure un pilier de l'architecture européenne de sécurité. Dans une déclaration commune, en octobre de l'année dernière, les États-Unis et la Russie ont renouvelé leur attachement au Traité FNI, proposant même un élargissement de cet instrument. La multilatéralisation effective de ce traité ou de ses principes serait souhaitable. Toutefois, une version géographiquement élargie du Traité FNI ne saurait amoindrir les engagements existants. Inversement, un échec de cette démarche de multilatéralisation de ce traité ne doit pas servir d'excuse pour nous détourner de ce régime.

Toujours à propos des initiatives russo-américaines, permettez-moi également de saluer la poursuite des discussions bilatérales entre ces deux pays concernant la prorogation du Traité START. Plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont opéré des réductions dans leurs arsenaux depuis la fin de la guerre froide, les réductions les plus conséquentes étant le fait des États-Unis et de la Russie. Il convient de s'en féliciter. La poursuite et l'élargissement transparents et irréversibles de ces réductions représenterait un autre signal fort confirmant la vision d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Une prorogation du Traité START, sous quelque forme que ce soit, préserverait du même coup les mécanismes de vérification existants.

Dans ce contexte, permettez-moi d'évoquer la question des armes nucléaires dites non stratégiques. Il n'y a pas lieu de conserver ces armes dans une Europe moins militarisée et plus apaisée qu'au cours des cent dernières années. Cette catégorie d'armes doit, selon nous, trouver naturellement sa place dans les négociations et les pourparlers russo-américains. Un accord sur l'élimination ou, du moins, sur la mise hors service d'une catégorie d'armes appartenant si évidemment à un autre âge et à une autre époque témoignerait d'un grand sens des responsabilités politiques et d'un grand esprit d'initiative.

(M. Belfrage, Suède)

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération demeureront au centre de l'action de la communauté internationale et de la Conférence du désarmement elle-même. Toutefois, nous ne devons pas oublier les armes classiques. La Suède regrette la décision de la Russie de suspendre le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, un instrument fondamental pour la limitation des armements en Europe, qui comporte un régime d'inspection transparent et précieux. La Suède est favorable à l'entrée en vigueur, dès que possible, du Traité FCE modifié.

Plus généralement, les efforts destinés à parvenir à un traité sur le commerce des armes classiques doivent être intensifiés.

Le Programme d'action des Nations Unies de 2001 sur les armes légères et de petit calibre doit être pleinement mis en œuvre et renforcé. C'est là une nécessité, notamment au vu de l'impact direct de ces armes sur la sécurité, et, donc, sur le développement des pays les plus touchés. La Suède attend avec impatience la réunion biennale des États prévue pour juillet prochain et souhaite la poursuite du processus au niveau mondial.

S'agissant de la Convention sur certaines armes classiques et du processus d'Oslo sur les munitions en grappe, la Suède tient à renouveler son appui aux efforts entrepris dans les deux instances pour interdire ces munitions, dont les conséquences humanitaires sont inacceptables. Nous espérons que la réunion de Wellington donnera lieu à un dialogue constructif et à l'ouverture de négociations qui déboucheront sur un large accord instituant une réglementation ambitieuse et effective des munitions en grappe.

Les années de paralysie de la Conférence du désarmement, c'est plus de dix ans de méfiance, de calculs et de négociations bloquées, ne se sont pas traduites par une absence de bonnes idées. On ne peut pas dire non plus qu'il y ait eu un manque de diplomates compétents et dévoués à Genève. Je rends hommage à tous ceux qui ont consacré des années de leur temps et de leur énergie à tenter de redonner vie à la Conférence. Je n'oublie pas les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, qui doivent continuer à jouer un rôle important et constructif à la Conférence comme ailleurs. Dans ce contexte, je tiens tout particulièrement à mentionner la contribution des représentants des ONG, qui se réuniront demain dans cette salle à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour débattre du thème «les femmes, les guerres, les armes et la prévention des conflits», et des moyens de mettre en œuvre la vision développée dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

En résumé, l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive par un État ou un agent non étatique serait une catastrophe. Nous devons nous attacher à promouvoir l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive et continuer à progresser pas à pas dans cette direction.

Il est grand temps pour la Conférence du désarmement d'apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif. Ne gâchons pas cette occasion.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre déclaration, dans laquelle vous avez abordé en détail les différents aspects du désarmement. Ce souci du détail coïncide bien entendu avec le rôle actif joué par la Suède en ce domaine. Votre déclaration est aussi, à mon sens, l'expression d'un vigoureux soutien de votre

(Le Président)

Gouvernement en faveur des travaux de cette instance. Nous vous en sommes reconnaissants. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner Son Excellence.

*La séance est suspendue à 12 h 30; elle est reprise à 12 h 32.*

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): L'Ambassadeur de la République arabe syrienne, M. Hamoui, est inscrit sur la liste des orateurs d'aujourd'hui. Il donnera lecture d'une déclaration au nom du Groupe des 21. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. HAMOUI (République arabe syrienne) (parle en arabe): J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration suivante au nom du Groupe des 21:

«Déclaration du Groupe des 21 sur les garanties de sécurité négatives

1. Le Groupe réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que, tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'emploi de ces armes subsistera.
2. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Un tel instrument doit être clair, crédible et dépourvu de toute ambiguïté, et répondre aux préoccupations de toutes les parties.
3. Le Groupe estime qu'il y a lieu de reconnaître le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués à l'aide d'armes nucléaires et de ne pas être menacés de telles attaques. Cette position est déjà ancienne.
4. Le Groupe souligne l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.
5. Le Groupe souligne les objectifs énoncés dans la résolution 62/27 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération», dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.
6. Le Groupe demeure vivement préoccupé par les doctrines stratégiques de défense qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi pérennisent des notions injustifiées concernant la sécurité internationale, basées sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire poursuivies par les alliances militaires.



(M. Hamoui, République arabe syrienne)

7. Le Groupe estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement représente une étape importante et une mesure positive en vue de renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans le monde. Dans ce contexte, le Groupe se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées en application des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que du Statut de pays exempt d'armes nucléaires proclamé par la Mongolie. Il réaffirme que, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, il est primordial que les États qui possèdent de telles armes apportent à tous les États qui font partie des zones en question des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.
8. Le Groupe réitère son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme qu'une telle zone doit être créée au Moyen-Orient en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) et des résolutions pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale.
9. Bien qu'étant convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires représentent autant d'étapes positives sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, le Groupe ne souscrit pas aux arguments qui consistent à affirmer que les déclarations des États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes où que les garanties de sécurité ne doivent s'appliquer que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. De plus, en raison de leurs limitations géographiques, les garanties de sécurité aux États appartenant à de telles zones ne sauraient se substituer à des garanties universelles juridiquement contraignantes.
10. Le Groupe rappelle que la demande de garanties de sécurité a été exprimée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60, avec une force particulière en 1968, année marquée par la dernière phase de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, manifestée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, a été jugée incomplète, partielle et restrictive par les États dotés d'armes nucléaires. La demande de garanties demeure donc toujours d'actualité.
11. S'il reconnaît que différentes approches existent, le Groupe estime que des efforts doivent être menés pour conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Il considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.»

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Syrie de sa déclaration.

(Le Président)

Il n'y a plus d'orateur sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux de ce matin sont donc terminés.

La prochaine séance officielle de la Conférence aura lieu le mardi 11 mars, à 10 heures, dans cette salle

*La séance est levée à 12 h 40.*

-----